
Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université

Du Jeudi 24 septembre 2020 à 16h15, salle MAX351

Présidence :

Mme Marine Antille (PAT-Centre)

Secrétariat :

Mme Ariane Morin (Prof. – FDCA)

Direction :

Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. François Bussy, Vice-recteur
M. Benoit Frund, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Gorgio Zanetti, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire Général

Doyens :

M. Jacques Ehrenfreund, FTSR
M. Laurent Moreillon, FDCA
Mme Marie Santiago, SSP
M. Jean-Philippe Bonardi, HEC

Membres présent-e-s :

Mesdames Meiy Boun Pellerin, Claire Voirol, Sandra Félix, Sarah Novet, Claudia Mignot
Bechikh, Anne-Laure Sabatier, Farinaz Fassa Recrosio, Daniela Jopp, Sabrina Failo,
Stéphanie Grand, Amelia Amigué,

Messieurs Stefano Torres, Brian Favre, Lucas Klotz, Lorenzo Tomasin, Mountazar Jaffar, Marc
Perrenoud, Bernard Voutat, Marc-Olivier Boldi, Xavier Castaner, Julian Marewski, Navid
Samadi, Pascal St-Amour, Lukas Baumgartner, Romain Gôtz, Jean Ruegg, Olivier Phan, Jean-
Philippe Armenti, Christian Widmann, Daniel Rod,

Membres excusé-e-s :

Mme Estelle Doudet, M. Laurent Le Forestier, Mme Valentine Robert, M. Blaise Genton, M.
Julien Puyal, M. Olivier Bauer, Mme Bettina Hummer, M. Nicolas Sacroug, M. Laurent Keller,
M. Christian Krueger Thorsten



Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue de la Présidente
 2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal de la séance du 04.06.2020
 3. Communication du Bureau
 4. Communication de la Direction
 5. Élection complémentaire à la Commission des Finances et de Gestion – représentant·e du corps intermédiaire
 6. Détermination des questions à adresser aux candidat·e·s au poste de recteur ou rectrice
 7. Motion du 14 septembre 2020 visant au retrait de la Directive 0.17 de la Direction, Règles, usages et mesures disciplinaires concernant les étudiants et auditeurs de l'UNIL (annexes)
 8. Proposition d'acte normatif du 14 septembre 2020 visant à examiner la nécessité d'une modification du RI à propos de la procédure disciplinaire (annexe)
 9. Interpellation du 14 septembre 2020 visant à éclaircir comment de la LUL et le RLUL ont été respectées à propos des enseignements interdisciplinaires du HUB Entrepreneuriat et Innovation (annexe)
 10. Motion subsidiaire du 14 septembre 2020 sommant la Direction d'inscrire tous les enseignements du Hub Entrepreneuriat et Innovation dans la légalité (annexe)
 11. Résolution du 14 septembre 2020 visant à faire part des préoccupations de membres du Conseil de l'Université quant à des dysfonctionnements constatés dans la gestion de la Direction (annexe)
 12. Divers
-

1. Accueil et bienvenue

La présidente du Conseil de l'Université, Marine Antille, accueille les personnes présentes.

2. Formalités

Désignation des scrutateurs : M. Romain Goetz et M. Marc-Olivier Boldi

Le CU accepte à l'unanimité de procéder par vote à main levée et à la majorité simple.

M. Lorenzo Tomasin est désigné à l'unanimité comme secrétaire suppléant sur les points 7 et 8 de l'ordre du jour.



Adoption de l'ordre du jour :

Les points 9 à 11 de l'OJ seront traités à la prochaine séance ordinaire du CU.
La présidente du CU Marine Antille fait les propositions suivantes :

- Déplacer le point 6 au point 8. Accepté par 29 oui et 2 abstentions.
- Ajouter l'adoption du PV de la séance du 17.09 à l'OJ. Accepté à l'unanimité.
- Adoption de l'OJ modifié : 29 oui et une abstention

Adoption du procès-verbal du 04.06.2020 :

- L'en-tête du PV sera modifié en indiquant 4 juin (*recte*) au lieu de 14 mai (*sic*).
- Le PV est adopté par 28 oui et 4 abstentions.

3. Communication du bureau

La présidente du CU, Marine Antille communique les informations suivantes au CU :

- Les membres de la CSR non membres du CU seront invités à la séance du 1.10.2020, conformément à l'art.11 du Règlement relatif à la procédure de désignation du recteur ou de la rectrice de l'Université de Lausanne
- La Direction a communiqué le 23.10 au bureau l'avis de droit de la DGES sur le huis-clos, qui va dans le sens du vote du 17.09.2020 (ch. 5 du PV de la séance du 17.09.2020).

4. Communication de la Direction

La Direction n'a pas de communication à faire au CU.

5. Élection complémentaire à la Commission des Finances et de Gestion – représentant.e du corps intermédiaire

- M. Saint-Amour, président de la Commission des finances et de gestion explique en quoi consiste le travail de cette commission.
- Mme Stéphanie Grand est élue à la Commission des finances et de gestion comme représentante du CI, par 30 voix et une abstention.

6. Motion du 14 septembre 2020 visant au retrait de la directive 0.17 de la Direction, Règles, usages et mesures disciplinaires concernant les étudiants et auditeurs de l'UNIL

Présentation : MM. Lucas Klotz et Brian Favre et Mme Ariane Morin développent les arguments à l'appui de leur motion. Après s'être étonnés de ce que la Direction n'ait pas



consulté le CU avant d'adopter la directive 0.17 le 12 mai 2020, ni même informé ensuite celui-ci de l'adoption de cette directive, ils indiquent que ce n'était pas la Direction, mais le CU qui avait la compétence de régler la procédure disciplinaire, vu l'art. 2 al. 1 lit. m RLUL, selon eux. Ils exposent ensuite en quoi, selon eux, les règles de la directive 0.17 sont contraires au droit supérieur. Pour toutes ces raisons, cette directive est d'après eux par conséquent nulle et doit être retirée, pour éviter de laisser un texte illicite en circulation.

Discussion : la rectrice Nouria Hernandez juge la motion irrecevable et invite donc le CU à refuser d'entrer en matière. A l'appui de cette position, elle explique en substance que la directive 0.17 a été adoptée à la suite d'un cas de *hacking* (vol de mot de passe électronique) de la part d'un étudiant, qui aurait amené le Conseil de discipline à demander à la Direction d'élaborer des normes pour faire face à ce type de situation. La rectrice présente son interprétation du contenu de la directive 0.17 et relève que la Direction va discuter avec les étudiants, qui auraient déjà été approchés à propos de la directive 0.17 le 19 mai 2020 puis courant septembre 2020, d'éventuelles améliorations à y apporter, notamment concernant son art. 2. Selon la rectrice, la Direction avait pleine compétence pour élaborer la directive 0.17, qui aurait été approuvée préalablement par le Président du Conseil de discipline, les doyens et le Service juridique de l'Etat de Vaud. Elle ajoute que la directive a été adoptée le 12 mai 2020 sans consultation préalable du CU, car, selon elle, il était nécessaire qu'elle soit validée avant l'ouverture du Vortex.

Mmes Ariane Morin et Sarah Novet et MM. Lukas Baumgartner, Xavier Castanar et Marc-Olivier Boldi posent des questions ou formulent certaines remarques à propos de la motion. M. Brian Favre s'étonne pour sa part de ce que la Direction n'ait consulté les étudiants à propos de la directive 0.17 qu'après l'avoir adoptée le 12 mai 2020.

Vote

- Le CU accepte d'entrer en matière sur la motion, par 28 oui et 4 abstentions.
- Le CU décide de renvoyer la motion à l'examen de la commission législative, par 17 oui et 14 abstentions.

La commission législative est invitée à consulter le Conseil de Discipline dans ses travaux.

7. Proposition d'acte normatif du 14 septembre 2020 visant à examiner la nécessité d'une modification du RI à propos de la procédure disciplinaire

Sur proposition de Mme Ariane Morin et de M. Brian Favre, la discussion sur cette proposition est repoussée à une date ultérieure.

Le CU délibère à huis-clos (art. 21 LUL) sur les points suivants de l'OJ. Seuls les résultats des votes à cet égard seront donc consignés dans le PV (art. 24 al. 3 RI).



8. Détermination des questions à poser aux candidat.e.s au poste de recteur ou rectrice

Le bureau du CU soumet quatre questions à discussion :

- Les questions 1 et 2 sont acceptées par 26 oui et 1 abstention
- Les questions 3 et 4 sont acceptées par 27 oui et 3 abstentions

9. Adoption du PV du 17.09.2020

Le PV du 17.09. 2020 et adopté par 21 oui et 6 abstentions.

10. Divers

- Le CU accepte à l'unanimité une demande de dérogation à la confidentialité afin de préparer la communication interne à l'issue de la séance du 1^{er} octobre 2020.
- Le CU désigne par tirage au sort l'ordre de passage des candidat.e.s lors de la séance du 1^{er} octobre 2020 et l'ordre dans lequel les différents corps poseront leurs questions.

La séance est levée à 19h11.

CONSEIL DE L'UNIVERSITE



Marine ANTILLE, Présidente

